



AFFICHAGE COMMUNE LOUPLANDE

Affiché le 28 juin 2024
Mis en ligne le 28 juin 2024

Liste des délibérations du Conseil Municipal – séance du 17/06/2024

Les textes intégraux des actes sont consultables à l'accueil de la Mairie de Louplande aux heures habituelles d'ouverture et sur son site internet à l'adresse suivante : <http://www.louplande.fr/>

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 juin à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Noël TELLIER, Maire de Louplande, à la mairie

Nombre de conseillers		
En exercice : 15	Présents : 12	Votants : 14

Etaient présents : Noël TELLIER, Claudette GARNIER, Lionel HUBERT, Catherine BAZOGE, Gilles BELLAND, Eliane LEVEILLÉ, Alain LORIOT, Lynda LAFOND, Gaël PELTIOT, Suzy DIEUL, Séverine NICAISE, Rénald FRAIPONT,

Absents excusés : Dominique LELOUP (pouvoir donné à Claudette GARNIER), Ludivine CHEVALIER (pouvoir donné à Lynda LAFOND)

Absent non excusé : Rémi METIVIER

Secrétaire de séance : Madame Suzy DIEUL

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

La liste des délibérations est la suivante :

Délibération N°	Objet	Vote
17.06.2024PV	Approbation du procès-verbal de la réunion du 6 mai 2024	Délibération adoptée à l'unanimité
17.06.2024-1	Tarification des repas au restaurant scolaire pour l'année 2024-2025	Délibération adoptée à l'unanimité
17.06.2024-2	ALSH – Tarification 2024-2025 de l'Accueil Périscolaire et des Mercredis Educatifs	Délibération adoptée à l'unanimité
17.06.2024-3	Mercredis éducatifs = Création de 2 postes en contrat pour Accroissement Temporaire d'Activité (ATA) à temps non complet, à compter du 1er septembre 2024 et jusqu'à la fin de l'année scolaire 2024-2025, uniquement pendant la période d'école	Délibération adoptée à l'unanimité
17.06.2024-4	Restaurant scolaire et ménage = Création d'un poste d'adjoint technique en contrat ATA (9h30m/semaine d'école) à compter du 1er septembre 2024 et jusqu'à la fin de l'année scolaire 2024-2025, pendant la période scolaire	Délibération adoptée à l'unanimité

La secrétaire de séance
Suzy DIEUL

Louplande, le 28 juin 2024
Noël TELLIER, Le Maire